



Infos parent d'enfant francais

Par **kiki**, le **27/10/2011** à **12:32**

Bonjour, je me presente j'ai 23ans et suis en couplue avec un camrounais depuis 3ans nous vivons ensemble depuis 1an et il a la carte de sejour "etudiant" qui se finit le 7 janvier 2012 .

Pour l'instant il travaille et m'aide financierement , je suis enceinte 6 mois et dit accoucher le 1er mars , nous allons faire la reconnaissance anticipéé de l'enfant et avons deja fait 2 factures a son nom .

J' ai peur car la prefecture nous a dit que tant que l'enfant n'est pas né nous ne pouvions pas faire les demarche pour le titre de séjour parent enfant francais .

Je voulais savoir l'obtention de ce titre etait systematique? longue ?

Cordialement

Par **mimi493**, le **27/10/2011** à **13:08**

Ce n'est pas systématique, il doit prouver qu'il participe à l'entretien et l'éducation de l'enfant depuis sa naissance ou depuis deux ans

Par **kiki**, le **27/10/2011** à **13:44**

D'accord merci pour votre réponse .

Si nous fournissons ds factures a son nom ainsi que des certificats du médecin qu'il était la lors de la naissance , cela suffira lors de la demande du titre de séjour ?

MERCI

Par **mimi493**, le **27/10/2011 à 14:07**

Par exemple, oui

Par **kiki**, le **27/10/2011 à 14:09**

d accord merci beaucoup

jespere qu'en fournissant tout les papiers le titre de séjour lui sera accorder rapidement ...